

FORMULAIRE DE REDDITION DE COMPTES - ANNÉE 2024

RÉGIME TRANSITOIRE DE GESTION DES ZONES INONDABLES, DES RIVES ET DU LITTORAL

RÉGION ADMINISTRATIVE	Outaouais
MRC	MRC Vallée-de-la-Gatineau
MUNICIPALITÉS	TNO ; Lac-Pythonga, Cascades-Malignes, Lac-Lenôtre, Lac-Moselle, Dépôt-Échouani

NO. DE MATRICULE	ACTIVITÉS AUTORISÉES	TYPE DE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ (INCLUS LA CLASSE DE ZONE INONDABLE LE CAS ÉCHÉANT)	SUPERFICIE (M²) DE CHAQUE MILIEU HYDRIQUE VISÉ PAR L'ACTIVITÉ AUTORISÉ
9985-60-7049 TNO Lac-Pythonga	Régularisation de dossier en infraction pour avoir fait du déboisement dans la rive sans autorisation (accès au lac de 3m)	Rive du lac Danis	Environ 10m²
0566-39-1846 TNO Lac-Pythonga	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral de la rivière Ignace	11.15m²
9985-60-7049 TNO Lac-Pyhtonga	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral du lac Danis	11.9m²
6380-57-2197 TNO Lac-Moselle	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral du lac Ocada	15m²
1430-70-7789 TNO Lac-Pythonga	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral du lac Mooney	15.8m²
3260-13-7796 TNO Lac-Lenôtre	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral du lac Gatcombe	8m²
5065-00-5332 TNO Lac-Lenôtre	Construction d'un quai + passerelle (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral du lac Winchell	10.7m²
3260-23-9629 TNO Lac-Lenôtre	Construction d'un quai (conformément à l'article 339 du REAFIE)	Littoral du lac Gatcombe	11.15m²

Date limite pour la transmission du rapport de reddition de comptes à la MRC : 31 janvier de chaque année